COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 09 Avril 2014

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Béatrice CAZOTTES, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Sébastien BRAYLE, Ghislaine GUILLERMIER, Jean-Louis BIROT, Catherine SERGENT, Philippe COUDERC, Perrine VIAULES, Guy BARDET, Laëtitia VIGNE.

Secrétaire de Séance : Bruno BOZZO

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Bruno BOZZO se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. M. BARDET fait observer que le vote de la liste d'adjoints a été votée à la majorité mais il fait préciser qu'il y a eu 13 voix « pour » et 2 « abstentions ». Cette remarque faite le compte rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Constitution des Commission Municipales

Une liste de commissions est proposée à l'ensemble des membres du conseil et chacun est invité à se positionner dans la commission de son choix.

La liste ci-dessous reprend la composition des différentes commissions.

Il est précisé que Mme le Maire est présidente des commissions.

Commissions sous la responsabilité du 1er Adjoint, Gilles JAUROU.

☞ **Commission communication** (Livret d'accueil, bulletin municipal, Site internet ...) : Géraldine Noël, Sébastien Brayle, Christian Davalan, Bruno Bozzo.

☞ **Commission affaires scolaires et péri-scolaires** (centre de loisirs, TAP, matériel pédagogique...) : Géraldine Noël, Laetitia Vigné, Christian Davalan, Sébastien Brayle.

☞ **Commission mise en œuvre du PLU** (OA, Assainissement,...) : Sébastien Brayle, Christian Davalan, Bruno Bozzo, Martine Granet, Ghislaine Guillermier.

☞ **Commission relation Conseil Paroissial :** Catherine Sergent, Guy Bardet.

☞ **Commission relation Maison de Retraite :** Guy Bardet.

Commissions sous la responsabilité du 2e Adjoint, Martine GRANET.

☞ **Commission jeunesse/enfance** (conseil municipal jeune, réflexion ados, chantier jeune,...) : Béatrice Cazottes, Philippe Couderc, Perrine Viaules, Laetitia Vigné.

☞ **Commission embellissement – cheminement doux** : Béatrice Cazottes, Bruno Bozzo, Christian Davalan, Sébastien Brayle.

☞ **Commission bâtiments communaux** (états des lieux, vieille église,...) : Sébastien Brayle, Christian Davalan, Jean-Louis Birot, Géraldine Noël, Ghislaine Guillermier, Catherine Sergent, Béatrice Cazottes, Philippe Couderc.

☞ **Commission sport / culture / animation relation avec les associations**... (être à l'écoute...) : Ghislaine Guillermier, Laetitia Vigné, Béatrice Cazottes, Gilles Jaurou, Perrine Viaules, Philippe Couderc, Sébastien Brayle.

Commissions sous la responsabilité du 3e Adjoint, Bruno BOZZO.

☞ **Commission relation avec les acteurs économique - Commerce – Artisanat :** Guy Bardet, Gilles Jaurou, Sébastien Brayle, Christian Davalan.

☞ **Commission finances :** Jean-Louis Birot, Ghislaine Guillermier, Guy Bardet, Gilles Jaurou, Martine Granet, Christian Davalan, Sébastien Brayle.

☞ **Commission urbanisme** (Droit des sols,...) : Guy Bardet, Jean-Louis Birot.

☞ **Commission achats** (cantine, carburants, produits, abonnements,...) : Guy Bardet, Christian Davalan, Sébastien Brayle.

☞ **Commission cimetières :** Jean-Louis Birot, Géraldine Noël, Béatrice Cazottes, Ghislaine Guillermier.

En charge du personnel du service technique et des écoles, sous la responsabilité directe de Mme le Maire : Mrs DAVALAN Christian et BRAYLE Sébastien

☞ **Commission voirie :** Sébastien Brayle, Christian Davalan, Jean-Louis Birot, Guy Bardet.

Il est précisé, suite à une question sur la parité de cette organisation, que la parité doit s'exercer dans le cadre de la nomination des adjoints, ce qui est le cas, mais pas obligatoirement dans le cadre des délégations.

2. Constitution de la commission d'Appel d'Offres

Il est proposé au conseil de procéder à la désignation par vote à main levée des membres titulaires et suppléants siégeant à la commission d'appel d'offres. Le conseil à l'unanimité accepte ce mode de désignation.
Les membres titulaires sont : Gilles Jaurou, Martine Granet, Sébastien Brayle.
Les membres suppléants sont : Laetitia Vigné, Bruno Bozzo, Guy Bardet.
Madame le Maire, Présidente de la commission désigne Christian Davalan comme Président suppléant.

3. Commission Communale des Impôts Directs : Liste des Contribuables

Une liste est établie en séance comportant 12 personnes au poste de titulaires et 12 personnes au poste de suppléants. Ces deux listes seront soumises aux services des impôts qui ensuite retiendront 6 titulaires et 6 suppléants.

Commissaires Titulaires

Monsieur Guy BARDET - Monsieur Jean-Louis BIROT – Monsieur Bruno BOZZO – Monsieur Bernard DOUZIECH – Monsieur Félix PINOL – Monsieur Lionel NAVARRO – Monsieur Jacques SOULIE – Monsieur

Gilles JAUROU – Monsieur Jean-Pierre ROQUES – Monsieur Bernard CASTES – Madame Marie-José BORIES – Monsieur Bernard BELLIERES –

Commissaires Suppléants

Monsieur Sébastien BRAYLE – Monsieur Pierre ALOUSQUE – Monsieur Gérard ASSEMAT – Monsieur Robert FERRET – Madame Ghislaine GUILLERMIER – Madame Martine GRANET – Monsieur Philippe COUDERC – Madame Catherine SERGENT – Monsieur Aubin AYRAL – Monsieur Paul ROUQUIE – Madame Gisèle PENARD – Monsieur Francis DEFOS -

4. Désignation des délégués aux différents Syndicats Intercommunaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la désignation des délégués aux différents Syndicats Intercommunaux comme suit :

- Syndicat Intercommunal pour le sport en milieu scolaire et périscolaire du secteur de Gaillac-Cadalen : Gilles Jaurou, Laetitia Vigné.
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Gaillacois : Jean-Louis Birot, Guy Bardet (**titulaires**) - Christian Davalan, Sébastien Brayle (**suppléants**).
- Syndicat Départemental d'énergie du Tarn : Jean-Louis Birot, Gilles Jaurou.
- Syndicat intercommunal à Vocations Multiples du Canton de Cadalen (SIVOM) : Christian Davalan, Sébastien Brayle (**titulaires**) – Guy Bardet, Jean-Louis Birot (**suppléants**).

5. Centre Communal d'Action Sociale : Fixation des membres du conseil d'administration et élection des membres issus du Conseil Municipal

Madame le Maire expose que le nombre de membres du Conseil d'Administration au CCAS est fixé par le conseil municipal et précise qu'il ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8 avec une moitié des membres désignés par le Maire (personnes extérieures au conseil municipal) et une moitié désignée par le conseil municipal.
A l'unanimité le conseil municipal, fixe à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS et élit en son sein une liste de 5 conseillers : Laetitia Vigné, Béatrice Cazottes, Catherine Sergent, Martine Granet, Guy Bardet.
Les 4 premiers dans l'ordre de la liste siègeront au Conseil d'Administration et le 5ème siègera an cas de vacance de l'un d'eux.

6. Désignation d'un « Correspondant défense »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Gilles Jaurou.

7. Désignation d'un « Correspondant intempéries »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Philippe Couderc.

8. Désignation d'un « Correspondant Sécurité routière »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Sébastien Brayle.

9. C.N.A.S (Centre National de l'Action Sociale : Désignation du délégué local du CNAS (délégué élu)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Catherine Sergent.

10. Délégations du Conseil Municipal au Maire (Art. L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à Mme le Maire les mêmes délégations que celles du mandat précédent, à savoir :

* Article L2122-22 (4°) du C.G.C.T. :

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à **100 000 € H.T.** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

* Article L2122-22 (6°) du C.G.C.T. :

« de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »

* Article L2122-22 (8°) du C.G.C.T. :

« de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières »

* Article L2122-22 (15°) du C.G.C.T. :

« d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire ».

11. Indemnités des Elus

Madame le Maire indique au conseil municipal que, pour une bonne administration communale, elle délègue une partie de ses fonctions aux 3 adjoints et à 2 conseillers municipaux.
Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir déterminer, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonction à verser au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués. Elle précise que cette nouvelle organisation se fera sans augmentation de l'enveloppe dédiée aux indemnités par rapport au dernier mandat (Montant mensuel de l'enveloppe globale : 3 516,35 €).
Le conseil municipal, par 15 voix « pour » fixe le montant des indemnités de fonction comme suit :

- indemnité du Maire : 40 % de l'indice brut 1015
- indemnité d 'adjoint et de conseiller municipal délégué : 10.5 % de l'indice brut 1015

12. Travaux « Extension et Réhabilitation du Groupe Scolaire » : Avenant(s) aux marchés de travaux

- Lot serrurerie :
  Sur ce lot il est proposé de valider une moins-value et d'accepter une plus-value qui au final s'annulent et n'ont aucune incidence sur le montant actuel de ce marché (remplacement d'une porte grillagée et grille de défense par la pose d'une porte lisse et d'un cadre grillagé).

- Lot plâtrerie :
  Il s'agit de prendre en compte une plus-value correspondant à la mise en place d'un plafond coupe-feu sous la deuxième partie du restaurant scolaire. Alors que cela n'était pas prévu au marché une partie du vide sanitaire situé en dessous du réfectoire s'avère être un espace qui pourrait servir de rangement. Le bureau de contrôle nous oblige dans ce cas à y réaliser des travaux sans quoi aucune utilisation n'est autorisée.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élèvent à 8 497.95 HT. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation de ces travaux supplémentaires et autorise Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

13. Questions et informations diverses

- Une visite du chantier école est proposée à l'ensemble du conseil samedi 12 avril à 9 h 15'.
- Une réunion inter commission « finances et associations » se déroulera le samedi 12 avril à 10 h
- Une commission « finances » se tiendra le lundi 17 avril à 20 h 45'.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Le Maire	Le Secrétaire
Monique CORBIERE-FAUVEL	**Bruno BOZZO**